

# Communiqué de presse

---

## **Convention collective de travail SAS signée!**

En juin 2010, les ententes patronales du secteur d'aide et de soins et du secteur social ont trouvé un accord avec l'OGBL et le LCGB relatif au paiement de certains éléments de salaire pour les salariés occupés dans ces secteurs.

Le 23 novembre 2010 le gouvernement a donné son accord officiel au paiement de ces primes.

Les éléments suivants seront donc versés au personnel concerné:

- Une prime unique de 0,9% concernant 2007 et 2008
- Deux primes uniques de 1,5% pour 2009 et 2010
- Un jour de congé supplémentaire à partir de l'année 2009
- Deux jours de congé de circonstance supplémentaire pour les pères en cas d'accouchement de l'épouse ou la naissance d'un enfant reconnu.

Le 2 décembre 2010, les représentants des syndicats et des ententes patronales ont signé la convention collective de travail et les deux parties signataires se sont engagées à mettre tout en œuvre pour assurer un paiement des éléments financiers aux salariés au plus tard pour fin janvier 2011.

Tous les salariés qui ne font plus partie du personnel du secteur SAS, respectivement ceux ayant changé d'employeur en cours d'année, doivent faire parvenir pour au plus tard fin mars 2011 une demande écrite sur formulaire pré-imprimé à leur ancien employeur. Les modalités détaillées seront publiées début janvier sur les sites Internet des syndicats et des ententes patronales.

**Communiqué par les syndicats OGBL et LCGB  
et par les ententes patronales COPAS, EFJ, EGCA, EGIPA, EGMJ  
le 3 décembre 2010**